

Le dialogue entre anglicans et catholiques

Le Rapport final de la Commission internationale
de dialogue entre anglicans et catholiques (A.R.C.I.C.)

par Marguerite DELMOTTE

La création par le pape Jean XXIII du Secrétariat pour l'unité des chrétiens le 5 juin 1960 fut, on s'en souvient, suivie de peu par la visite à Rome du Dr. Fisher, archevêque de Cantorbéry, visite qui marqua l'instauration de relations nouvelles entre les deux Eglises. Six ans plus tard, la *Déclaration commune* du pape Paul VI et du Dr. Ramsey, successeur du Dr. Fisher, prononcée à Saint-Paul hors les murs, à l'issue de la visite à Rome du Dr. Ramsey en mars 1966, demanda l'instauration d'un dialogue théologique entre l'Eglise catholique et la Communion anglicane et fut à l'origine de la création d'une commission mixte préparatoire de théologiens anglicans et catholiques¹. Cette commission préparatoire fut remplacée en 1969 par la Commission internationale anglicane-catholique (A.R.C.I.C.).

Au cours des dix années de 1970 à 1980, les travaux de cet organisme ont conduit à la publication des trois accords (*agreed statements*) sur l'eucharistie, le ministère et l'autorité dans l'Eglise.

La Commission permanente, lors de sa première réunion, du 9 au 15 janvier 1970, à Windsor, avait pu se baser sur les projets du document de Malte² et avait manifesté, notamment sur l'eucharistie, une

1. Des sous-commissions furent mises en place dans les divers pays où le dialogue entre anglicans et catholiques était mené au niveau national : Afrique du Sud, Australie, Canada, Etats-Unis, Grande-Bretagne. Sur le travail de la Commission, cf. P. DUPREY, « Réflexion sur le dialogue entre l'Eglise catholique et la Communion anglicane » dans *La Documentation catholique*, 1974, n° 1656, pp. 586-590.

2. Le document habituellement désigné sous le nom de « Rapport de Malte » a été rédigé le 2 janvier 1968 au terme des trois premières réunions (Gazzada, janvier 1967, Huntercombe Manor, août-septembre 1967, et Malte, décembre 1967 - janvier 1968) de la Commission mixte préparatoire anglicane-catholique. Le texte, en a paru, en traduction française, dans *Irenikon*, XLII (1969), pp. 88-96, précédé d'une note explicative et suivi de la lettre du cardinal Bea à l'archevêque de Cantorbéry (juin 1968). Il est reproduit à la suite du Rapport final de l'A.R.C.I.C. dans le volume *Jalons pour l'unité*, Paris, éd. du Cerf, 1982, pp. 118-125.

étonnante convergence. Mgr. Butler, évêque auxiliaire de Westminster, pouvait écrire dans *The Tablet*³ : « Je ne suis pas le seul participant catholique de la rencontre de Windsor Castle à avoir noté la proche parenté des idées catholiques et anglicanes sur la présence réelle et le sacrifice eucharistique ». La deuxième réunion de la Commission, à Venise, du 21 au 28 septembre 1970, a confirmé les conclusions de Windsor. La déclaration finale des deux coprésidents⁴ soulignait que « l'idéal anglican de la diversité pourrait bien être sauvegardé, à une époque de pluralisme théologique si, dans une Eglise unie, se trouvait un foyer d'unité et d'autorité suprême » ; que, pour l'eucharistie, « l'élément de beaucoup le plus important fut l'étonnante convergence et l'identité fréquente de doctrine touchant la foi et la pratique eucharistique » ; et que « les deux Eglises partageaient une profonde compréhension du ministère chrétien dans la vie de l'Eglise ». Les divergences n'étaient pas ignorées pour autant, notamment par rapport à l'infailibilité ; sur les problèmes du ministère et des ordinations anglicanes, il a été noté que ceux-ci devraient être abordés, non en s'attachant à l'histoire pour elle-même, mais en envisageant la situation actuelle de la pastorale⁵.

**

La « Déclaration commune sur la doctrine eucharistique »⁶, publiée le 31 décembre 1971 sous la responsabilité de la Commission mais avec le consentement des autorités des deux Eglises, fut le premier fruit de cette volonté de rapprochement. La méthode suivie par la Commission et qui aboutit à cet accord sut éviter le blocage sur les formulations des Trente-Neuf Articles et du Concile de Trente, en s'appuyant sur la Bible et sur la tradition commune antérieure à la Réforme et en soulignant le sens du mémorial et celui de la présence eucharistique. La notion de mémorial s'enracine dans l'Ancien Testa-

3. *The Tablet*, 7 mars 1970.

4. C'étaient, du côté catholique, Mgr. Alan Clark, évêque auxiliaire de Northampton, et, du côté anglican, le T. Rev. H. McAdoo, évêque d'Ossory, Ferns et Leighlin.

5. Le Rapport de Malte avait déclaré à ce propos : « La théologie du ministère constitue une partie de la théologie de l'Eglise et doit être considérée comme telle. C'est seulement lorsqu'un accord suffisant aura été obtenu quant à la nature du sacerdoce et au sens à attribuer dans ce contexte au terme de « validité » que nous pourrions procéder, toujours par un travail en commun, à l'application de cette doctrine au ministère anglican *aujourd'hui* (c'est nous qui soulignons). Nous voudrions ne réexaminer les événements historiques et les documents du passé que dans la mesure où ils peuvent éclairer les faits de la situation actuelle ». Cf. *Jalons pour l'unité*, op. cit., p. 124.

6. Texte dans *Unité chrétienne*, n° 26, pp. 16-19. Cette livraison porte comme titre « Accords sur l'eucharistie » et donne le texte des Accords des Dombes et de la Déclaration de Windsor, avec une présentation de ces textes par le P. Michalon. Le texte de Windsor a paru également dans *Irénikon*, XLV (1972), pp. 84-89, avec un commentaire du P. H. Marot, et dans *La Documentation catholique*, 1972, n° 1601, pp. 86-88.

ment : la célébration de la Pâque rend effectivement présent l'événement fondateur qu'est l'Exode. Ainsi, dit le texte de Windsor, le mémorial eucharistique est « la proclamation efficace par l'Eglise de l'œuvre puissante de Dieu. Le Christ a institué l'eucharistie comme un mémorial (*anamnêsis*) de l'ensemble de l'œuvre réconciliatrice de Dieu en lui ». Le texte marque bien que l'Eglise joue un rôle actif dans cette célébration : « Ses membres, unis à Dieu et entre eux, lui rendent grâce pour toutes ses miséricordes, implorant les bienfaits de la passion du Christ au nom de l'Eglise entière ; ils participent à ces mêmes bienfaits et *s'unissent au geste d'offrande du Christ à Dieu* »⁷. La présence du Christ dans l'eucharistie est affirmée de même sans équivoque possible :

La communion au Christ dans l'eucharistie suppose sa vraie présence, efficacement signifiée par le pain et le vin qui, dans ce mystère, deviennent son Corps et son Sang (n° 6)⁸.

Elle est située dans l'ensemble de la célébration, dont les différentes parties ne doivent jamais être comprises isolément. Le texte en fait une remarquable synthèse :

Le Christ est présent et agissant de plusieurs manières dans toute la célébration eucharistique. C'est le même Seigneur qui, par la proclamation de sa Parole, invite son peuple à sa table, qui, par son ministre, préside à cette table et qui se donne ensuite, sacramentellement, dans le corps et le sang de son sacrifice pascal. C'est le même Seigneur, présent à la droite du Père et donc transcendant l'ordre sacramentel, qui offre ainsi à son Eglise dans les signes eucharistiques le don spécial de lui-même (n° 7).

Certains passages de la Déclaration constituent un abrégé profond et complet de certains points de la doctrine eucharistique⁹. Les Commissions théologiques officielles catholique, anglicane et galloise réservèrent un accueil chaleureux à la Déclaration.

La question du ministère fit l'objet de nombreuses conversations interconfessionnelles à travers le monde au cours de l'année 1972¹⁰.

7. Déclaration, n° 5. C'est nous qui soulignons.

8. La note qui répond à ce passage sur le terme de « transsubstantiation » mérite d'être citée en entier : « Le terme *transsubstantiation* est pris communément dans l'Eglise catholique romaine pour indiquer que Dieu, agissant dans l'eucharistie, effectue un changement dans la réalité interne des éléments. Ce terme doit être considéré comme affirmant le *fait* de la présence du Christ et du changement mystérieux et radical qui s'accomplit. Dans la théologie catholique romaine contemporaine, ce terme n'est pas compris comme indiquant le *comment* de ce changement ». On ne saurait mieux dire. On sait qu'effectivement, à l'origine, le concept de « transsubstantiation », repris au concile de Trente, a été élaboré non comme une explication, mais comme une simple affirmation de la réalité de la présence du Christ dans l'eucharistie. C'était le seul terme qui paraissait pouvoir écarter un certain nombre de conceptions erronées que d'ailleurs aucun chrétien à l'heure actuelle ne peut admettre.

9. Cf. notamment les n° 8, 9, 10 et 11.

10. Cf. Cardinal WILLEBRANDS, « Œcuménisme 1972 » dans *La Documentation catholique*, 1973, n° 1638, p. 765.

Elle occupait une place importante dans les travaux de l'A.R.C.I.C. depuis sa fondation. La question essentielle était celle de la conception de la nature et du but du ministère. La constatation s'imposa de la convergence remarquable qui existe entre l'Ordinal anglican et les rites d'ordination du Pontifical romain¹¹. La « Déclaration commune sur la doctrine du ministère »¹² est, comme la Déclaration sur l'eucharistie, le reflet de l'accord doctrinal des membres de la Commission et marque un consensus décisif dans la conception du ministère¹³.

La fonction ministérielle est étudiée dans la vie de l'Eglise à partir du I^{er} siècle. L'Eglise a pour mission d'être l'instrument de la réconciliation accomplie par la mort et la résurrection de Jésus-Christ (n° 3). L'Eglise est apostolique parce qu'elle doit répercuter le témoignage rendu à Jésus-Christ par les apôtres et continuer leur mission (n° 4). Le Saint Esprit utilise tous les ministères pour construire sans cesse une Eglise qui soit cette communauté de réconciliation : proclamation de la Parole, sauvegarde de la doctrine, souci pastoral, exemple de vie. Dès l'époque du Nouveau Testament existe déjà une forme de reconnaissance et d'autorisation de ces divers ministères (n° 5). Les structures du ministère pastoral, qui fait partie du plan de Dieu, sont très diverses au I^{er} siècle, mais il existe déjà des « évêques » et des « presbytres » dans les premières Eglises. La structure tripartite : évêque, presbytre et diacre devint par la suite universelle dans l'Eglise (n° 6). Le « ministère impliquant ordination » est situé dans le service du sacerdoce de tous les fidèles (n° 7) ; ses fonctions sont considérées à la lumière du Nouveau Testament et du témoignage d'Ignace d'Antioche. Il est serviteur du Christ et de l'Eglise, héraut, représentant le Christ avec autorité, chargé d'enseigner, berger du troupeau, exemple de sainteté et de compassion (n° 8). L'*épiskopè* est une responsabilité de « supervision » et un ministère de la Parole et des sacrements ; l'évêque y est assisté par les presbytres (n° 9). La nature du ministère est mise en lumière dans la célébration eucharistique :

Parce que l'eucharistie est centrale dans la vie de l'Eglise, c'est dans sa célébration qu'est perçue le plus clairement la nature essentielle du ministère chrétien... (car), dans l'eucharistie, l'action de grâce est rendue à Dieu, l'Evangile du salut est proclamé par la parole et le sacrement, et la communauté est tissée comme un seul corps en Jésus-Christ... (Les ministres sont membres de ce corps :) Les ministres par le baptême non seulement participent au sacerdoce du peuple de Dieu, mais ils sont — tout particulièrement quand ils président l'eucharistie — les représentants

11. Les rencontres se poursuivirent au cours des années suivantes, notamment à Gazzada et à Poringland, en tenant compte des divers travaux sur ce sujet (Foi et Constitution, Groupe des Dombes, dialogue luthéro-catholique, etc.). Le document de Poringland fut le point de départ des discussions à la réunion plénière de Cantorbéry du 28 août au 6 septembre 1973. Cf. le rapport du Rev. Colin Davey, secrétaire de la Commission internationale pour la partie anglicane, *La Documentation catholique*, 1973, n° 1644, pp. 1067-1069.

12. Texte dans *Jalons pour l'unité*, *op. cit.*, pp. 38-47.

13. Déclaration, n° 13. Cf. le commentaire du texte par les Pères Marot et Lanne dans *Irénikon*, XLVII (1974), 1, pp. 60-66.

de l'Eglise tout entière, accomplissant sa vocation sacerdotale d'offrande de soi-même à Dieu comme un vivant sacrifice (Rm 12, 1) (n° 13).

Mais le texte ne se termine pas sans avoir précisé la spécificité du ministère ordonné.

(II) n'est cependant pas une extension du sacerdoce commun des fidèles, car il relève d'un autre registre des dons de l'Esprit. Il existe afin d'aider l'Eglise à être « le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis, pour proclamer les hauts faits de celui qui les a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière » (I P 2, 9) (n° 13).

« L'ordination marque l'entrée dans ce ministère apostolique reçu de Dieu qui est au service de l'unité des Eglises locales en elles-mêmes et entre elles, en même temps qu'il signifie cette unité. Chaque ordination est par là une expression de la continuité de l'apostolicité et de la catholicité de l'Eglise tout entière » (n° 14). La vocation de ceux qui sont ordonnés vient du Christ par un don de l'Esprit. « De même que le Christ s'est uni son Eglise de façon inséparable et que Dieu appelle tous les croyants à être ses disciples pour toute leur vie, ainsi les dons et l'appel de Dieu à ses ministres sont irrévocables » (n° 15). L'ordination se fait dans la succession apostolique ; l'imposition des mains au nouvel évêque par d'autres évêques signifie la communion des Eglises dans le temps et dans l'espace (n° 16). La Déclaration conclut : « Ce que nous avons exprimé représente le consensus de la Commission sur des points essentiels où elle considère qu'aucune divergence doctrinale ne peut être admise ».

La Commission théologique attachée à la Conférence épiscopale d'Angleterre et du Pays de Galles, dans une note publiée le 27 juin 1974, donna une appréciation positive du texte et la Commission de l'archevêque de Cantorbéry pour les relations avec les catholiques fit paraître, conjointement avec la Commission catholique, un feuillet destiné à aider les groupes locaux dans l'étude de la Déclaration¹⁴.

Le Synode général de l'Eglise d'Angleterre donna une approbation chaleureuse aux accords sur l'eucharistie et le ministère et les recommanda « pour étude dans l'Eglise, particulièrement au niveau paroissial, dans l'espoir qu'une telle étude favorisera la cause de l'unité chrétienne. Evénement œcuménique sans précédent, ce fut un catholique, Mgr. Alan Clark, qui fut invité à introduire le débat devant le Synode. Il devait noter, au cours de son exposé : « Le mouvement de retour est en marche : un retour non vers le passé, mais paradoxalement vers le futur vers lequel le Seigneur de l'Eglise nous conduit ». Le travail de la Commission fut mis en lumière par d'heureuses formulations : « Nous parlions les uns aux autres non à partir de notre catéchisme, mais de la foi dont nous avons l'expérience ». Les membres de la Commission ont évité de reprendre la controverse historique ; ils se sont efforcés « en réfléchissant ensemble sur les sources de la foi qu'ils

14. Cf. *Irénikon*, XLVII (1974), 3, pp. 364-367.

professaient, d'atteindre un consensus de foi ». Et Mgr. Clark soulignait la nécessité pour les théologiens de bien s'assurer que « les divisions résultent d'une foi différente plutôt que d'une différence de théologie »¹⁵.

**

Le troisième thème de dialogue, l'autorité dans l'Eglise, avait déjà été abordé à Venise en 1970. Les premières conversations eurent lieu à Grottaferrata du 27 août au 5 septembre 1974. Le travail se poursuivit à Oxford en septembre 1975, notamment sur la primauté et l'infaillibilité, puis à Venise en août 1976 et marqua un « progrès significatif »¹⁶ sur ce sujet. L'autorité fut étudiée en relation avec le Saint Esprit et l'Eglise, avec la communion des Eglises, la conciliarité et la primauté. Une base d'accord importante se révéla ainsi sur la conception générale de l'autorité dans l'Eglise et sur les principes de base de la primauté. Les difficultés anglicanes sur la primauté et la doctrine catholique firent l'objet d'exposés précis. C'est le 20 janvier 1977, pendant la Semaine de prière pour l'unité, que fut publiée la Déclaration élaborée à Venise¹⁷. On a dit toute l'importance de ce texte, le progrès substantiel qu'il a marqué sur une des questions les plus difficiles du dialogue œcuménique, et les difficultés encore à résoudre¹⁸. Ces dernières sont exprimées à la fin du document¹⁹ : l'exégèse des textes pétriniens, le « droit divin » des successeurs de Pierre d'après Vatican I, la conception exacte de l'infaillibilité du Pape, le sens de la juridiction universelle immédiate. Mais l'acquis du dialogue est considérable, notamment sur la place essentielle de l'*episkopè* dans la structure de l'Eglise et sur la nécessité d'une primauté au plan universel. Le texte dit : « Le seul siège qui revendique la primauté universelle et qui l'a exercée et l'exerce encore, est le Siège de Rome, ville où sont morts Pierre et Paul. Il semble convenable que dans toute éventuelle union future, une primauté universelle, telle qu'elle vient d'être décrite, soit exercée par ce Siège »²⁰. Cela permet à la Commission de constater : « Ce que nous venons d'écrire ici équivaut à un consensus sur l'autorité dans l'Eglise et, en particulier, sur les principes de base d'une primauté ». C'est à partir de l'exercice de la primauté papale que les problèmes surgissent. Or cet exercice ne peut se faire que dans la collégialité, au service de

15. Cf. *Irénikon*, XLVII (1974), 4, pp. 515-516.

16. Déclaration de la Commission, publiée à Londres le 6 septembre 1976.

17. Texte dans *Jalons pour l'unité*, *op. cit.*, pp. 60-75.

18. Cf. notamment Ch. DUMONT, « Analyse critique de la Déclaration de la Commission internationale anglicane-catholique romaine » dans *La Documentation catholique*, 1977, n° 1713, pp. 124-130 ; H. MAROT, « L'autorité dans l'Eglise. Document anglican-catholique romain » dans *Irénikon*, L (1977), pp. 59-68.

19. N° 24. Problèmes.

20. N° 23. Primauté universelle.

la *koinonia*, dans la poursuite de la plénitude de l'unité²¹. A l'ecclésiologie souhaitée par le document de Venise répond la pratique qui s'instaure dans l'Eglise catholique romaine et l'on peut y voir l'action du Saint Esprit²². C'est donc une étude de la théologie de l'Eglise qui s'impose, comme le nota le cardinal Hume, archevêque de Westminster, dans son allocution au Synode général de l'Eglise d'Angleterre le 1^{er} février 1978²³, et, lors de sa session de février 1979, le Synode, après avoir approuvé les trois Déclarations de l'A.R.C.I.C., exprimait le même vœu en demandant à l'A.R.C.I.C. « de commencer une étude conjointe de la doctrine de l'Eglise en vue d'arriver à une déclaration d'accord qui fournisse un contexte d'ensemble aux trois Déclarations d'accord précédentes »²⁴. Ce vœu devait être repris par le Pape Jean-Paul II au cours de l'audience accordée à l'A.R.C.I.C. le 4 septembre 1980²⁵.

C'est également au début de l'année 1979, à Salisbury, que la Commission adopta un certain nombre d'éclaircissements désignés sous le terme anglais d'« élucidations » sur les accords de Windsor et de Cantorbéry en réponse à certaines critiques faites aux deux documents²⁶. Il s'agit principalement, en ce qui concerne l'eucharistie, de la conception de l'anamnèse et de la présence du Christ. Sur le ministère, les clarifications apportées touchent en particulier la nature du sacerdoce, la sacramentalité de l'ordination et les origines du ministère ordonné. La Déclaration avait passé sous silence la question de la personne du ministre (homme ou femme) ; les « Elucidations » reconnaissent que l'ordination des femmes au ministère sacerdotal constituerait un grave obstacle à l'unité²⁷. En ce qui concerne les Ordres anglicans, la Décla-

21. N° 21. Cf. Cardinal WILLEBRANDS, « Le dialogue entre catholiques et anglicans » dans *Irénikon*, LII (1979), pp. 323-343. Le cardinal écrit notamment : « Comme catholique, on ne peut que se réjouir des lignes très pesées et très concises où le texte de Venise souligne la complémentarité entre conciliarité et primauté » (p. 332).

22. Cf. à ce sujet l'étude du P. TILLARD à partir du document de Venise, « La primauté romaine » dans *Irénikon*, L (1977), pp. 291-325.

23. Cf. la traduction française de cette allocution dans *La Documentation catholique*, 1978, n° 1737, pp. 224-228.

24. Cf. *Irénikon*, LII (1979), pp. 82-85.

25. Cette audience a eu lieu au cours de la réunion de l'A.R.C.I.C. à Venise. Cf. *Irénikon*, LIII (1980), p. 514.

26. Texte dans *Jalons pour l'unité*, *op. cit.*, pp. 26-34 et 48-53.

27. La question de l'ordination des femmes a été, comme on sait, l'objet de discussions continues au sein de l'anglicanisme au cours de cette décennie. Dès 1971, deux femmes avaient été ordonnées au ministère sacerdotal dans le diocèse de Hong-Kong. Le Synode général canadien de 1972 y était favorable. En 1974, malgré l'avis contraire de la Convention de l'Eglise épiscopale des Etats-Unis, onze femmes furent ordonnées à Philadelphie par trois évêques à la retraite et leur ordination fut déclarée invalide par la Chambre des évêques. Au Synode général de l'Eglise d'Angleterre en 1975, les avis furent partagés. Le Dr. Eric Kemp, évêque de Chichester, exprima son opposition avec vigueur au nom de la tradition et le Dr. Trillo, évêque de Chelmsford, souleva fortement l'objection œcuménique. En septembre 1975, quatre femmes furent encore ordonnées à Washington dans l'Eglise épiscopale. En 1976, la Nouvelle Zélande à son tour ouvrit la prêtrise aux femmes. Le 15 septembre 1976, la Convention générale de l'Eglise épiscopale des Etats-Unis vota l'accès des

ration avait affirmé qu'un consensus avait été atteint en vue de situer la question dans « un nouveau contexte » (n° 17). Les Elucidations précisent que ce nouveau contexte est constitué par l'accord réalisé sur la foi eucharistique en ses points essentiels, ainsi que sur « la nature et le but du sacerdoce, de l'ordination et de la succession apostolique ». Elles estiment que « ceci appelle une appréciation nouvelle du verdict » porté par *Apostolicae Curae* et concluent que les travaux de l'A.R.C.I.C. offrent aux deux Communions la base sur laquelle elles puissent décider d'une reconnaissance mutuelle (n° 6).

**

Le *Rapport final* de l'A.R.C.I.C., publié le 31 mars 1982, comprend outre les Déclarations sur l'eucharistie, le ministère et l'autorité dans l'Eglise et les Elucidations de 1979, une nouvelle Elucidation et une deuxième Déclaration sur l'autorité (1981). L'Elucidation de 1981 répond à des questions qui ont été posées à la Commission sur la place de l'Ecriture, les conciles et leur réception, le rôle des laïcs dans l'Eglise, la nature de l'autorité ministérielle et de la juridiction, le statut des primautés régionales et enfin la nécessité théologique d'une primauté universelle. Elle le fait à partir de deux principes fondamentaux : la dépendance de la foi chrétienne par rapport à la révélation divine et l'assistance du Saint Esprit à l'Eglise dans la compréhension et la transmission de la vérité révélée. La tâche essentielle de l'Eglise est de « dévoiler toute l'étendue et les implications du mystère du Christ, sous la conduite de l'Esprit du Christ ressuscité ». Cela implique l'approfondissement de la révélation et de son expression aujourd'hui ; « cette combinaison d'une permanence dans la vérité révélée et d'une exploration incessante de sa signification est ce qu'on entend par tradition chrétienne ». Il s'agit d'un « déploiement des richesses de la révélation

femmes à la prêtrise, décision ressentie en Angleterre comme un grave obstacle au dialogue, tant avec les Catholiques qu'avec les Orthodoxes. On sait par ailleurs les remous provoqués à cette époque par cette décision au sein de l'Eglise épiscopaliennne elle-même : plus de quinze cents Episcopaliens décident alors de quitter leur Eglise, soit pour s'organiser en Eglise séparée, soit pour s'orienter vers l'Eglise catholique ou vers l'Eglise orthodoxe. Les Orthodoxes, lors de leur réunion avec les Anglicans à Penteli en 1978, exprimèrent leur position de façon remarquable (Cf. *Irénikon*, LI (1978), pp. 389-392). Alors que la IX^e conférence de Lambeth en juillet-août 1978 avait pris des positions favorables à l'ordination, l'Eglise d'Angleterre dans son Synode général du 8 novembre suivant, émit un vote négatif pour l'ordination à la prêtrise. Mais, en novembre 1981, le même Synode admit les femmes à l'ordination diaconale. La Communion anglicane devance ainsi l'Eglise catholique dans la remise en vigueur d'une fonction traditionnelle dans l'Eglise. La reprise de cette tradition de l'Eglise ancienne pourrait contribuer à une vision plus sereine du débat, en le situant, comme le souhait en a été depuis longtemps formulé, dans le contexte plus large de la diversité des ministères. La revue *Irénikon* a suivi l'évolution de la question de l'ordination des femmes dans ses numéros XLVI (1973), 2, 3, 4 ; XLIX (1976), 3, 4 ; L (1977), 1 ; LI (1978), 3 ; LIV (1981), 4.

originelle », qui n'empêche pas l'appel à « l'expérience et à la pensée humaine » (n° 2). On reconnaît là un apport de la pensée anglicane pour qui la fidélité aux origines doit s'allier à la richesse de l'expérience vécue dans la foi. La réception par le peuple de Dieu indiquera que les décisions prises (notamment celles des conciles œcuméniques) remplissent les conditions nécessaires pour être « une véritable expression de la foi » (n° 3). Dans le peuple de Dieu, tous les baptisés (donc les laïcs) ont leur rôle à jouer et le *sensus fidelium* est « un élément vital dans la compréhension de la vérité de Dieu » (n° 4). L'autorité du ministère ordonné vient de l'Esprit Saint et a pour but d'assurer l'intégrité de foi et de vie de la communauté, elle est portée dans la communion des autres ministres et de la communauté. Quant à la primauté, la Commission affirme la nécessité d'une expression visible de l'unité au niveau universel ; usant d'une expression typiquement anglicane, elle déclare que la « présomption unique et exceptionnelle » en faveur de la primauté universelle du Siège de Rome s'appuie sur le témoignage de Pierre et de Paul et ne peut être dissociée de « l'action providentielle de l'Esprit Saint ». Elle ajoute que l'unité visible requiert « la complémentarité de l'aspect primatial et de l'aspect conciliaire de l'*épiskopè* » : il faut donc qu'entre ces deux aspects un équilibre soit réalisé au service de la *koinonia* au plan universel.

La *Déclaration* de 1981 sur l'autorité traite des quatre questions mentionnées à la fin du document de Venise²⁸. L'examen des textes pétriniens du Nouveau Testament et de leur interprétation par les Pères amène la Commission à des affirmations importantes. Elle déclare que l'Eglise de Rome est l'Eglise de référence, celle dont l'évêque exerce dans le collège épiscopal des fonctions analogues à celles de Pierre dans le collège apostolique. « La primauté de l'évêque de Rome n'est pas contraire au Nouveau Testament et appartient au dessein de Dieu sur l'unicité et la catholicité de l'Eglise ». Quant à l'expression *ius divinum* employée par Vatican I, le texte affirme qu'« elle signifie au moins que cette primauté exprime le dessein de Dieu pour son Eglise » et « n'a pas besoin » d'être comprise comme si elle impliquait que « la primauté universelle en tant qu'institution permanente aurait été directement fondée par Jésus durant sa vie terrestre ». Affirmer une primauté de droit divin et reconnaître que cette primauté est l'effet de la providence divine, n'est-ce pas exprimer la même réalité de deux manières différentes ? (n° 13). La Commission pense que la primauté de l'évêque de Rome comme faisant partie du dessein de Dieu pour la *koinonia* universelle peut être affirmée dans des termes qui seraient compatibles avec les deux traditions. Elle pense aussi qu'il est possible de parvenir à une interprétation des termes employés par Vatican I pour qualifier la juridiction de l'évêque de Rome (ordinaire, immédiate et universelle) dans sa primauté universelle qui soit acceptable pour les anglicans ; car il faut toujours rappeler que cette juridiction est au service

28. Cf. supra p. 283.

de la communion des Eglises locales et n'empiète pas sur la juridiction ordinaire des autres évêques ; une telle façon de comprendre la juridiction de l'évêque de Rome n'entraîne pas la suppression des traditions théologiques et des coutumes propres de l'Eglise anglicane²⁹.

En ce qui concerne l'infaillibilité, la Déclaration rappelle qu'au sens absolu le terme n'est applicable qu'à Dieu et elle précise que, lorsqu'on l'attribue à l'évêque de Rome, il s'agit « du don d'être, en certaines circonstances et sous des conditions précises, un organe de l'infaillibilité de l'Eglise »³⁰. Mais elle ne cache pas la difficulté qui subsiste pour les anglicans d'admettre « la possession garantie d'un don d'assistance divine dans le jugement nécessairement attaché à la fonction de l'évêque de Rome, en vertu duquel ses décisions formelles doivent être reconnues comme pleinement sûres *avant* réception par les fidèles » (n° 31). Cette divergence ne doit toutefois pas être séparée des réflexions qui suivent sur la complexité du problème de la réception, ni du paragraphe final (n° 33) sur la nécessaire complémentarité entre conciliarité et primauté. Elle ne saurait faire oublier non plus les affirmations si fortes de la Déclaration de Venise sur le ministère de la primauté universelle (n° 23), reprises ici au n° 26.

C'est en gardant à l'esprit les acquis considérables de ce dialogue théologique de plus de dix années et la force des affirmations conjointes auxquelles il a donné lieu, qu'il convient de lire les *Observations* de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur le *Rapport final*³¹. Des voix anglicanes ont commenté ce texte, et elles l'ont fait avec équilibre et sérénité. Ainsi le Rev. Richard Harries, doyen du King's College de Londres, reconnaît la pertinence de certaines questions posées, mais fait remarquer aussi que le magistère de l'Eglise s'exprime surtout à travers les évêques réunis en concile et souligne enfin que le pape « a donné sa bénédiction au travail de l'A.R.C.I.C. »³². L'archevêque McAdoo, coprésident anglican de l'A.R.C.I.C., après avoir marqué sa satisfaction des observations les plus positives portées par la Congrégation, se demande si la méthode de l'A.R.C.I.C. et l'objectif du Rapport final ont été bien saisis : « La méthode de l'A.R.C.I.C. a été de chercher les convergences et ensuite (...) de demander aux deux Communions si, en une première étape, pouvait s'établir une nouvelle relation entre les Eglises, proportionnée au degré d'accord qui a été atteint ». Le document romain semble supposer qu'une complète identité est requise des deux parties, non seulement dans la foi, mais aussi dans son expression. L'exigence postulée par cette critique, à savoir une identité

29. Le texte (n° 22) rappelle à ce propos les paroles prononcées par le pape Paul VI en 1970 : « On ne cherchera pas à restreindre le prestige légitime et le précieux patrimoine de piété et de coutume propre à l'Eglise anglicane quand l'Eglise catholique romaine — cette humble « servante des serviteurs de Dieu » — sera en mesure d'embrasser sa sœur bien-aimée dans l'union-communion authentique de la famille du Christ » (*Acta Apostolicae Sedis*, 62, 1970, p. 753).

30. Autorité II, n° 32, note 7.

31. Texte dans *La Documentation catholique*, 1982, n° 1830, pp. 507-512.

32. *The Observer*, 30 mai 1982.

dans les formulations par-delà la recherche des convergences, relève d'une inspiration différente de celle du « dialogue sérieux, fondé sur l'Évangile et sur les anciennes traditions communes aux deux Communions », proposé comme programme des rencontres, dès 1966, dans leur Déclaration commune, par le pape Paul VI et le Dr. Ramsey³³. De son côté, le Rev. Christopher Hill, cosecrétaire anglican de l'A.R.C.I.C., salue les aspects positifs des Observations, mais se déclare déçu par les critiques de détail, non que l'A.R.C.I.C. soit au-dessus des critiques des autorités responsables des Eglises, mais parce que certaines observations semblent mal comprendre le document de la Commission, faute d'en avoir saisi la méthode : « Les Observations se réfèrent souvent à certains enseignements déterminés de l'Eglise catholique romaine et ne semblent pas refléter suffisamment la distinction entre la foi elle-même et sa formulation verbale ». Il ajoute que Jean-Paul II a, pour sa part, clairement perçu cette distinction et compris la méthode de l'A.R.C.I.C.³⁴.

*
**

Le séjour historique du pape Jean-Paul II en Grande-Bretagne à la Pentecôte a, de fait, largement contribué à dissiper l'incertitude causée par la publication du texte romain. Le but œcuménique du voyage était évident, comme Jean-Paul II l'a marqué dès sa première homélie à la cathédrale de Westminster : « Mon profond désir, mon ardent espoir et mon ardente prière sont que ma visite serve la cause de l'unité chrétienne »³⁵. La célébration à la cathédrale de Cantorbéry, la veille de la Pentecôte (29 mai), fut le temps fort de cette démarche œcuménique³⁶. Plus d'un symbole y fut parlant et le moindre ne fut

33. Déclaration commune, Rome, Saint-Paul hors les murs, 24 mars 1966. Cf. *Church Times*, 14 mai 1982.

34. *Church Times*, *ibid.*

35. Le pape venait de faire allusion à la célébration du lendemain à la cathédrale de Cantorbéry : « A cet endroit, véritablement, tout parle des anciennes traditions communes que, à l'époque où nous vivons, nous sommes prêts à souligner ensemble. Moi aussi, je veux parler de cette manière : déplorer la longue séparation entre les chrétiens, entendre avec joie la prière et le commandement de Notre Seigneur pour que nous soyons totalement un, le remercier pour cette inspiration de l'Esprit Saint qui nous a remplis du vif désir de laisser derrière nous nos divisions et pour l'aspiration à rendre un commun témoignage à notre Seigneur et Sauveur ». *La Documentation catholique*, 1982, n° 1832, p. 584.

36. Comment ne pas évoquer, à l'occasion de cette rencontre en un tel lieu du successeur de Grégoire le Grand et du successeur d'Augustin, les précurseurs du dialogue ? Paul VI, en accueillant le Dr. Coggan à Rome le 28 avril 1977, les avait nommés : « L'histoire des relations entre l'Eglise catholique et la Communion anglicane a été marquée par le solide témoignage d'hommes comme Charles Brent, Lord Halifax, William Temple et George Bell, du côté anglican, et, du côté catholique, l'abbé Portal, dom Lambert Beauduin, le cardinal Mercier et le cardinal Bea. Le rythme de ce mouvement s'est merveilleusement accéléré au cours de ces récentes années, de sorte que cette formule d'espérance "l'Eglise anglicane unie, non absorbée", n'est plus un simple rêve ». *La Documentation catholique*, 1977, n° 1720, p. 457. On sait que le pape repre-

pas que cette célébration sans précédent ait été présidée, non par le pape ni par l'archevêque, mais par le manuscrit de l'Évangile remis par saint Grégoire le Grand à saint Augustin de Cantorbéry et déposé processionnellement sur le trône de celui-ci. Cette « célébration de la foi », avec la liturgie de la Parole, le renouvellement des vœux du baptême et la célébration des martyrs de notre temps, achevée sur la bénédiction donnée en commun par l'archevêque et le pape, fut suivie de la signature d'une Déclaration commune. Après les documents similaires, celui de Paul VI et du Dr. Ramsey en 1966, qui fut à l'origine du dialogue, et celui de Paul VI et du Dr. Coggan en 1977, consécutif à la publication des textes d'accord de Windsor, de Cantorbéry et de Venise, Jean-Paul II et Mgr Runcie pouvaient dans leur Déclaration saluer la publication du Rapport final de la Commission et remercier ses membres « de leur dévouement, de leur savoir et de leur intégrité ». Ils regardaient, disaient-ils, « vers l'étape suivante » de leur commun pèlerinage, « vers l'unité », et considéraient le travail à accomplir à la lumière de tout ce qu'ils avaient déjà vu « de la puissance de la grâce à l'œuvre dans le mouvement œcuménique de notre époque ». On notera dans le texte que les accords réalisés et les difficultés rencontrées sont vus comme « une nouvelle invitation à nous abandonner totalement à la vérité des Évangiles » et que la Déclaration s'achève sur une affirmation de confiance en la puissance du Saint Esprit. Comme le Dr. Runcie l'avait souhaité dans son discours au Synode général de l'Église d'Angleterre le 18 février, la visite du pape a laissé en effet « la forte impression que Rome et Cantorbéry ont l'une pour l'autre cette sorte d'affection et de respect qui entraînent une action concrète »³⁷. Cette action sera constituée par le travail de la nouvelle Commission qui poursuivra l'œuvre réalisée par l'A.R.C.I.C.



Le dialogue entre anglicans et catholiques est exemplaire à plus d'un titre. Mené par une Commission dont les membres sont représentatifs des deux Églises et dont les conclusions sont soumises aux autorités respectives de ces dernières, il a valeur de dialogue officiel³⁸. Comme tel, il est en droit d'attendre que ses acquis soient largement diffusés afin que les fidèles soient de plus en plus partie prenante du rappro-

naît là à son compte une formule due à dom Lambert Beauduin qui en avait fait le titre d'un Mémoire (non signé) qui fut lu par le cardinal Mercier au cours de la IV^e Conversation de Malines. Cf. *The Conversations at Malines 1921-1925. Original Documents*, edited by Lord Halifax, Londres, Philip Allan, 1930, pp. 241-261.

37. Le texte intégral de ce discours a paru dans *One in Christ*, 18 (1982), pp. 172-177.

38. Il ne s'agit pas de minimiser par là le rôle d'autres groupes théologiques interconfessionnels, dont les travaux exercent d'ailleurs une influence certaine sur l'avancée du dialogue œcuménique. Il en est ainsi du Groupe des Dombes, dont les perspectives et les points d'accord convergent avec ceux de l'A.R.C.I.C.

chement³⁹. Les sujets choisis pour ce dialogue sont les questions centrales du dialogue œcuménique ; les convergences et les points d'accord réalisés se répercutent donc nécessairement, l'œcuménisme étant indivisible, sur les autres dialogues interconfessionnels à travers le monde, malgré les différences de situations et compte tenu de la « place spéciale » qu'occupe la Communion anglicane dans le dialogue avec l'Eglise catholique⁴⁰. La Déclaration commune de Cantorbéry le 29 mai l'exprime clairement : « Notre but ne se limite pas à l'union de nos deux seules Communions à l'exclusion des autres chrétiens, mais s'étend au contraire à l'accomplissement de la volonté de Dieu pour l'unité visible de tout son peuple »⁴¹.

La méthode suivie par l'A.R.C.I.C. a valeur exemplaire, elle aussi. La Commission a évité de « retomber dans l'engrenage du débat de la Réforme » ; elle a jugé plus utile de demander « ce que chacun croit ici et maintenant être vérité évangélique »⁴², de « ne faire appel à l'histoire que pour éclairer et non pour perpétuer les controverses du passé »⁴³.

Cette méthode a permis également aux deux parties d'apporter au dialogue les richesses propres de leur expérience vécue. Il en est ainsi, du côté anglican, pour la manière de revenir toujours à l'essentiel de la tradition commune et de relativiser les points secondaires au profit des fondements de la foi, le sens de la diversité allié à l'amour de l'unité, le souci d'éviter une dogmatisation excessive. On peut donner à titre d'exemple le passage remarquable de justesse de ton et d'honnêteté qui concerne les définitions mariales :

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il ne peut y avoir qu'un seul médiateur entre Dieu et l'homme, à savoir Jésus-Christ, et pour rejeter toute interprétation du rôle de Marie qui obscurcisse cette affirmation. Nous sommes d'accord pour reconnaître que la manière chrétienne de comprendre Marie est inséparablement liée aux doctrines sur le Christ et l'Eglise. Nous sommes d'accord pour reconnaître la grâce et la vocation uniques de Marie, mère du Dieu incarné (*Theotokos*), pour observer ses fêtes et l'honorer dans la communion des saints. Nous sommes d'accord pour dire qu'elle fut préparée par une grâce divine à devenir la mère de notre Rédempteur, par lequel elle fut elle-même rachetée et accueillie dans la gloire. Plus encore, nous sommes d'accord pour reconnaître en

39. C'est ce qu'exprimait le Synode général de l'Eglise d'Angleterre à l'automne 1974, en invitant à l'étude des Déclarations de Windsor et de Cantorbéry « l'Eglise dans son ensemble, particulièrement au niveau paroissial, dans l'espoir qu'une telle étude favorisera la cause de l'unité chrétienne ». Cf. *Irénikon*, XLVII (1974), p. 515. On retrouve la même préoccupation dans la Déclaration commune de Cantorbéry de 1982 : « La poursuite de ce nécessaire travail de clarification théologique doit s'accompagner du travail assidu et de la prière fervente des catholiques et des anglicans partout dans le monde » (n° 4). Cf. *La Documentation catholique*, 1982, n° 1832, p. 590.

40. Cf. Décret *Unitatis Redintegratio*, n° 13.

41. Déclaration, n° 5. Cf. *La Documentation catholique*, 1982, n° 1832, p. 590.

42. Mgr. Alan Clark au Synode général de l'Eglise d'Angleterre, cf. ci-dessus note 37.

43. Préface au Rapport final, *Jalons pour l'unité*, op. cit., pp. 9-12.

Marie un modèle de sainteté, d'obéissance et de foi, modèle qui vaut pour tous les chrétiens. Nous acceptons qu'il est possible de la considérer comme une figure prophétique de l'Eglise de Dieu aussi bien avant qu'après l'Incarnation. Toutefois les dogmes de l'Immaculée Conception et de l'Assomption posent un problème particulier à ceux des anglicans qui ne pensent pas que les définitions précises données par ces dogmes soient suffisamment appuyées par l'Ecriture. Pour beaucoup d'anglicans, l'autorité d'enseignement de l'évêque de Rome hors d'un concile ne gagne pas au fait que c'est par elle que ces doctrines mariales furent proclamées en tant que dogmes s'imposant à tous les fidèles (Déclaration de 1981, n° 30).

Le climat du dialogue fut empreint d'une chaleur particulière. Comme le disait déjà en 1974 le Rt. Rev. John Moorman, évêque de Ripon, « le rapprochement de la Communion anglicane et de l'Eglise catholique romaine a fait de la vision d'une seule Eglise quelque chose qui peut maintenant être pris au sérieux »⁴⁴. Mais ce qu'il faut noter surtout, c'est la qualité spirituelle du dialogue. Quiconque a pu expérimenter la ferveur de la *pietas anglicana* ne saurait en être étonné. Le cardinal Willebrands, au cours de la conférence qu'il donna au Palais de Lambeth en 1972, notait la « nature spirituelle » des relations entre catholiques et anglicans. Il citait à ce propos le discours d'accueil de Paul VI au Dr. Ramsey (1966), qui soulignait « la valeur proprement spirituelle et religieuse de notre commune recherche d'une commune profession de fidélité au Christ et d'une prière, ancienne et nouvelle, qui puisse harmoniser les esprits et les voix dans la célébration de la grandeur de Dieu, de son plan de salut de toute l'humanité dans le Christ »⁴⁵. Jean-Paul II s'est situé dans la même ligne, en des termes d'une grande intensité, dans son allocution du 29 mai à la cathédrale de Cantorbéry, à la suite de la lecture du chapitre XVII de saint Jean : « Nous sommes devenus particulièrement sensibles à ces paroles de la prière sacerdotale du Christ. L'Eglise de notre époque est l'Eglise qui participe tout spécialement à la prière du Christ pour l'unité et qui cherche les chemins de l'unité, obéissant à l'Esprit qui s'exprime par les paroles du Seigneur. Nous désirons obéir, aujourd'hui surtout, en ce jour historique que des siècles et des générations ont attendu ». Après avoir affirmé l'unité réalisée par l'unique baptême, le pape poursuit : « La promesse du Christ nous donne confiance dans le pouvoir de ce même Esprit Saint de guérir les divisions introduites au sein de l'Eglise ». Vint ensuite, après l'évocation de la cathédrale, témoin éloquent aussi bien de l'héritage commun que des années de division (évocation pleine de sens, qui fut particulièrement remarquée), l'engagement « de prier et de travailler pour la réconciliation et l'unité ecclésiales ».

44. Cf. *Irénikon*, XLVII (1974), p. 515.

45. *La Documentation catholique*, 1972, n° 1621, p. 1064. Cette « nature spirituelle » des relations entre catholiques et anglicans avait été profondément perçue et vécue, on ne saurait l'oublier, par l'abbé Paul Couturier, qui demeure connu et vénéré dans les milieux anglicans. C'est dans cette même ligne que le P. Michalon avait été, le 25 janvier 1967, le premier prêtre catholique depuis la Réforme invité à parler dans la cathédrale de Cantorbéry et que, sur le thème « *Worshipping Together* », il développa les fondements doctrinaux d'une prière commune.

Puis, Jean-Paul II orienta les regards vers « la prochaine étape de notre commun pèlerinage » et ajouta : « Ces espoirs et ces plans seront réduits à néant si notre effort ne s'enracine pas dans notre union avec Dieu » et « cet amour de Dieu est répandu sur nous en la personne de l'Esprit-Saint »⁴⁶. On pense ici aux dernières lignes du *Décret sur l'œcuménisme* de Vatican II qui engage les chrétiens à ne mettre aucun obstacle aux voies de Dieu⁴⁷. L'espérance ne déçoit point⁴⁸, elle est cette certitude que l'avenir est ouvert devant nous, quelles que soient encore les difficultés à surmonter. Car l'Esprit nous a été donné et nous avons à avancer « sans préjuger de ses impulsions futures »⁴⁹.

46. *La Documentation catholique*, 1982, n° 1832, pp. 588-589.

47. *Unitatis Redintegratio*, n° 24.

48. Rm 5, 5.

49. *Unitatis Redintegratio*, *ibid.*